



## FICHE ACTION N°1

Conforter le lien entre le PDLHI et le Parquet de Montargis afin de lutter contre « les marchands de sommeil »

Constat	Le retour d'information sur la prise en compte et les suites judiciaires données aux signalements et procès verbaux d'infraction transmis par l'ARS et le SCHS de la ville d'Orléans n'a pas été obtenu lors du précédent plan départemental de lutte contre l'habitat indigne 2019-2021. Il convient en outre de formaliser et sécuriser le circuit de transmission.
Objectifs généraux	Consolider les modalités d'échanges mises en place afin de permettre une prise en charge rapide par le Parquet et un suivi des dossiers transmis.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter efficacement contre les marchands de sommeil</li> <li>• Mettre en œuvre les procédures pénales en complément des procédures administratives</li> </ul>
Modalités de mise en œuvre	<p>Sous-action 1 : Formaliser le circuit de transmission des signalements de situations d'habitat indigne</p> <p>Sous-action 2 : mettre en place un tableau de suivi du traitement des signalements remontés au parquet présenté en comité de pilotage.</p>
Pilote(s)	ARS / SCHS
Partenariat	Procureur de Montargis, Forces de Sécurité intérieure, Maires, CAF, DDT
Calendrier - durée de l'action	2ème semestre 2022 : formalisation du circuit de transmission 1 <sup>er</sup> semestre 2023 : présentation du tableau de suivi lors du COPIL
Évaluation-indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Synoptique des modalités d'échanges et de suivi</li> <li>• Nombre d'arrêtés transmis</li> <li>• Nombre de procès-verbaux connexes au non-respect d'un arrêté d'insalubrité</li> <li>• Nombre de signalements transmis (et origine)</li> <li>• Nombre de poursuites engagées par le Parquet</li> <li>• Nombre de rencontres Parquet/ ARS/ SCHS</li> </ul>